

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **VEZIER** Stéphane, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Madame **VEZIER** Karine, Monsieur **RASSELET** Paul-Charles, Madame **THUILLIER DUVAL** Anne-Sophie, Monsieur **JOUAN** Yann, Madame **DUDOUT** Karine, Monsieur **PORTAIL** Raynald, Monsieur **MAHIÉ** Philippe, Monsieur **MARZIN** Jean-Michel, Madame **GRAIN** Angèle, Madame **AGNÈS** Lucile.

Absent(s) excusé(s) : Monsieur **DUPARC** Benjamin.

Madame **GUILBERT** Valérie donne pouvoir à Monsieur **VEZIER** Stéphane.

Madame **JEAN** Rachel donne pouvoir à Madame **VEZIER** Karine.

Monsieur **GRAIN** Serge donne pouvoir à Monsieur **RASSELET** Paul-Charles.

Le Quorum est constaté.

Madame **VEZIER** Karine est nommée secrétaire de séance.

Madame **PEPIN** Hélène, Secrétaire de mairie, assiste le secrétaire de séance pour la prise de notes en vue de l'établissement du procès-verbal. Elle n'intervient pas dans les débats et ne participe pas aux votes.

1 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2026

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 30/04/2026, à l'unanimité.

2 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Extrait du procès-verbal de l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 17h30, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Le Mesnil sous Jumièges, dûment convoqué.

Sous la présidence de M. **VEZIER** Stéphane, maire, il a été procédé à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Composition du bureau électoral

Président : M. **VEZIER** Stéphane

Secrétaire : Mme **VEZIER** Karine

Membres du bureau : les deux conseillers municipaux les plus âgés présents (**MAHIÉ** Philippe et **PORTAIL** Raynald) et les deux plus jeunes (**AGNÈS** Lucile et **GRAIN** Angèle) présents.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

Élection des délégués titulaires

Après appel à candidatures et déroulement du scrutin, ont obtenu :

- M. VEZIER Stéphane : 14 voix
- M. JOUAN Yann : 14 voix
- M. RASSELET Paul-Charles : 14 voix

Sont proclamés élus délégués titulaires :

1. M. VEZIER Stéphane
2. M. JOUAN Yann
3. M. RASSELET Paul-Charles

Élection des suppléants

Après appel à candidatures et déroulement du scrutin, ont obtenu :

- M. MAHIÉ Philippe : 14 voix
- Mme VEZIER Karine : 14 voix
- Mme THUILLIER-DUVAL Anne-Sophie : 14 voix

Sont proclamés élus suppléants :

1. M. MAHIÉ Philippe
2. Mme VEZIER Karine
3. Mme THUILLIER-DUVAL Anne-Sophie

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES RUE ALLUET

Monsieur le Maire décrit le projet qui consiste à la reconstitution d'un élément de la trame boisée du marais communal faisant suite aux mesures d'abattage de sécurisation engagés en 2025.

Au total, ce sont 30 arbres de haut jet et 100 arbustes d'essences dites « de bourrage » soit un total de 130 ligneux qui seront implantés entre fin novembre 2026 et février 2027.

Le montant prévisionnel du projet a été estimé à 16980.12€, et, pour faire face à un éventuel surcoût pouvant être engendré lors des travaux, ce montant a été surestimé de 5% soit 17829.13€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 Voix Pour), décide :

- 1) D'approuver le projet de plantation d'arbres rue Alluet
- 2) D'autoriser le Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions (Métropole Rouen Normandie, Département 76, Région, et /ou Préfecture).

4 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE À LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

En l'application de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, la Métropole de Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Le Métropole Rouen Normandie détermine le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de 3 représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de 2 représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Le Quorum étant constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 4 mai 2026 relative à la composition de la commission d'évaluation des charges transférées,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Considérant :

- Que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLECT de la Métropole Rouen Normandie,

Décide :

- De désigner Monsieur MAHIÉ Philippe, Conseiller municipal, membre titulaire de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT).

5 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précisant que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Sur proposition du Conseil Municipal, ce dernier décide de proposer, à l'unanimité (14 voix Pour), à la Direction Générale des Finances Publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime une liste de commissaire et de suppléants (en annexe de la présente délibération).

6 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le correspondant défense constitue un relais privilégié entre les administrés, la commune et les autorités militaires. Il est chargé notamment de sensibiliser les citoyens aux questions de défense, de promouvoir l'esprit de défense, de participer au devoir de mémoire et de relayer les informations relatives à la citoyenneté, notamment celles concernant la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. JOUAN Yann, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour exercer cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 Voix Pour) :

DÉCIDE :

- 1) De désigner Monsieur JOUAN Yann, 4^{ème} Adjoint au Maire, en qualité de correspondant défense de la commune de Mesnil sous Jumièges
- 2) Le correspondant défense assurera les missions d'information et de sensibilisation de la population aux questions de défense et de citoyenneté, en lien avec les services compétents de l'Etat.
- 3) Monsieur le Maire est chargé de notifier cette désignation aux autorités compétentes et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT FORÊT-BOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la forêt constitue en enjeu important pour la commune, tant sur le plan environnemental, économique, paysager que de la prévention des risques naturels.

Afin de pouvoir bénéficier des conseils avisés et d'être destinataire d'informations régulières tout au long du mandat grâce à l'accompagnement des Collectivités forestières Normandie, l' élu désigné devient l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt, et aura un rôle de médiateur auprès des administrés.

Les Collectivités forestières Normandie accompagnent les élus pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

Cet élu aura notamment pour mission :

- ⇒ D'assurer le suivi des questions relatives à la forêt et au bois sur le territoire communal ;
- ⇒ De relayer auprès du Conseil Municipal les informations et projets concernant la gestion forestière, la valorisation du bois, la biodiversité et la prévention des risques ;
- ⇒ De représenter la commune lors des réunions ou manifestations portant sur ces thématiques, lorsque cela est nécessaire ;
- ⇒ De favoriser les échanges avec les propriétaires forestiers et les partenaires de la filière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 Voix Pour) :

- 1) De désigner Madame VEZIER Karine, Maire Adjoint, en qualité d'élue référente forêt-bois de la commune de Mesnil sous Jumièges
- 2) Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes concernés.

8 – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DES PARENTS POUR LE MINI-CAMP 2026

Madame VEZIER Karine informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un mini-camp dans le centre « La Bambinière » de Ver-sur-Mer du 21 au 24 juillet 2026, pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs du CP au CM2 (15 enfants maximum) durant 3 nuits en pension complète.

Cette année le mini-camp se fera en partenariat avec le centre de loisirs de Jumièges.

Coût du projet pour la commune :

Hébergement en dur + séjour + taxe de séjour :	2900.00€
Activités (Equitation + Eole Aventure) :	1069.00€
Location Minibus :	500.00€
TOTAL (15 enfants + 3 animateurs) :	4469.60€

Madame VEZIER Karine propose au Conseil Municipal de demander une participation exceptionnelle aux parents de 120€ par enfants, soit 1800€ si 15 enfants inscrits.

Le reste à charge pour la commune serait de 2669.60€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**14 Voix Pour**) décide de demander une participation exceptionnelle aux parents de 120 € par enfant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque plusieurs points :

- 20/06/2026 : Spectacle de l'école + remise des prix pour les enfants,
- La commune a pris attache auprès d'un architecte pour la rénovation de la salle des fêtes.

Madame **VEZIER** Karine informe que le Conseil d'école aura lieu le 18/06/2026 à 17h.

La commission cimetière s'est réunie le 28 mai 2026 afin de faire le point sur ce dernier, et d'identifier les axes de travail : recensement des tombes, colombarium (reste 2 emplacements), installation d'une colonne des souvenirs, achat de plaque commémoratives, ainsi qu'un travail concernant le règlement du cimetière.

L'achat d'un logiciel AGEDI.CIM auprès de notre éditeur comptable.

Monsieur **RASSELET** Paul-Charles informe du commencement des travaux du préau de l'école mercredi 10/06/2026, et, de la mise en place d'une barrière à côté de la porte de la cantine pour sécuriser les lieux durant les travaux.

Les bords de route vont être tondus prochainement.

Des devis sont en cours pour :

- La vidéoprotection,
- L'achat d'un véhicule pour remplacer le Partner.

Madame **THUILLIER-DUVAL** Anne-Sophie travaille sur le bulletin de « mi-saison » avec Yann JOUAN.

Elle a initié une première réunion avec la commission festivité durant laquelle il y a eu une présentation de la commission et de son rôle, un échange autour de la Saint Philibert édition 2026.

Monsieur **JOUAN** Yann explique qu'ils ont rencontré les dirigeants de la société ChronoChape avec Monsieur le Maire. L'étude d'un bail commercial est en cours.

Il informe aussi qu'une commission communication va avoir lieu prochainement.

Monsieur **PORTAIL** Raynald demande que soit fixée une date pour la signature des conventions avec les agriculteurs qui exploite le marais communal.

Monsieur **MARZIN** Jean-Michel rend compte de sa réunion à la base de loisirs :

- Organisation de la fête des lanternes le 18/07/2026. Le Syndicat Mixte de la Base de loisirs souhaite faire appel aux associations locales pour l'organisation de cette manifestation.
- Il n'est pas prévu pour le moment de gendarme réserviste.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19H35.

Le Maire,

VEZIER Stéphane.